

2026-03-26



## Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : Clara SouchonAgissant en qualité de Présidente pour l'association : QalisTél. : 06 30 03 28 37Mail : qalisproduction@gmail.comAgrément n° : W313023368

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De :  1<sup>er</sup> groupe  3<sup>ème</sup> groupe (cochez le groupe de votre choix)

➔ 1<sup>er</sup> groupe : boissons non alcoolisées / 3<sup>ème</sup> groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool  
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)

Du : 10/04/2026à 19hAu : 11/04/2026à 2hA l'occasion de : Soirée Pas I SageLieu de la manifestation : La Halle de Rabastens

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Rabastens le 15/12/2025

Signature :

**Arrêté du Maire**

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

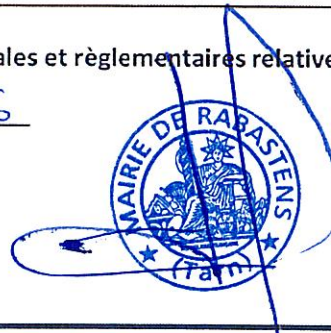
Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

**Arrête :**M<sup>me</sup> Clara Souchon de l'association QalisEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> groupe à RabastensDu : Vendredi 10 avril 2026 à 19 heures 00Au : Samedi 11 avril 2026 à 02 heures 00A l'occasion de : Soirée pas I Sage

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 04 mars 2026

Le Maire



Nicolas GERAUD